

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2010

830/10

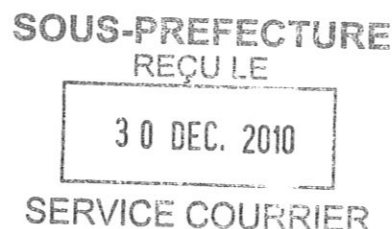
L'an deux mille dix et le mardi 14 décembre à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents :

Mmes Josiane BUCHACA, Michèle DERSON, Joséphine GROLEAU, Géraldine KERVELLA, Marion MAERTEN, Nadine SISTERNES,
MM. Christian ALLEMANY, Robert BAISSÉ, Gérard BARO, Gérard BARRAU, Guilhem BONNARIC, Louis BORRAS, Stephan BOYER, Marcel BUISSON, Bernard CHAUD, Adam DA SILVA, Richard DRUILLE, Jacques DUSSEAU, Jean-Claude FADAT, Robert GAIRAUD, André GALINIER, José GINER, Rémy GLOMOT, Michel GUIRAO, Alain HUC, Philippe HUPPE, Christian JANTEL, Bruno JULIEN, Yves LAUGE, Jean-Yves LE BOZEC, Jean-Baptiste MAJORY, Pierre MARHUENDA, Enriqué MATA, Michel MAS, Alain MICHEL, Gaël MINIER, Michel ODILE, Pierre PENALVA, Michel PREVOST, Ansiou REVALOR, Gérard ROQUES, Guy ROUDIER, Philippe ROUGEOT, Alain RYAUX, Alain SENEGAS, François TAUPIN, Michel TRINQUIER

Absents excusés :

Mme, Monique MOLINIER
MM. Jean-Michel BONNAFOUX, André FRETAY



Objet : Budget syndical – Admission en non valeur

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que Monsieur le Trésorier du SICTOM a fait parvenir aux services un état des créances pour lesquelles, malgré les poursuites engagées, les sommes dues au SICTOM n'ont pu être recouvrées.

Il s'agit, dans la plupart des cas, de sociétés tombées en liquidation judiciaire.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir admettre en non-valeurs les créances émises sur les exercices 2004 à 2008, pour un montant total de 49 822,30 euros.

Le Comité Syndical,

La présentation de Monsieur le Président entendue,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADMET en non valeur la somme totale de 49 822.30 euros, correspondant aux montants dus par certains débiteurs et indiqués sur l'état établi par la Trésorerie.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jour, mois et an susdits.

Le Président,




Alain VOGEL-SINGER